

7 mai 2010

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 26 novembre 2008, intitulée: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité».

Rapport de M^{me} Patricia Richard subrogée par M. Simon Brandt.

Préambule

Cet objet a d'abord été traité à la commission des sports et de la sécurité, qui s'est réunie le 5 février 2009 sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio. Suite à la modification du règlement du Conseil municipal réorganisant les commissions, cet objet a ensuite été renvoyé à la commission de la jeunesse et des sports qui s'est réunie sur cet objet le 19 avril 2010.

Le changement de rapporteur est dû au renvoi dudit objet dans une nouvelle commission dont la titulaire initiale ne faisait pas partie. Le nouveau rapporteur prie donc, par avance, d'excuser les éventuels oublis ou imprécisions relatifs à la séance de commission à laquelle il n'a pas participé.

Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Consuelo Frauenfelder et Tamara Saggini, que le rapporteur remercie pour leur excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la politique menée par le magistrat chargé du Service des sports de la Ville de Genève, et notamment les axes développés lors du Forum des sports de janvier 2008, dont il est l'initiateur (prévention santé, développement des infrastructures sportives en milieu urbain, etc.);
- que les équipements sportifs de proximité sont des lieux d'échange et de convivialité qui favorisent la pratique sportive et l'activité physique;
- que le sport et l'activité physique jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé;
- la valorisation et la promotion du sport en tant que facteur de cohésion sociale;

- que plusieurs municipalités ont développé avec succès des infrastructures sportives en milieu urbain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place des équipements sportifs simples, réalisés sur le domaine public, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population dans chaque quartier de la ville, y compris de petits parcours santé.

Séance du 5 février 2009

Audition de M^{me} Diana Duarte Rizzolio, motionnaire

M^{me} Diana Duarte Rizzolio présente la motion M-796. Cette motion a été envisagée après un voyage au Portugal, où elle a pu apprécier ce type d'équipement sportif dans la rue. Elle rappelle, par ailleurs, avoir envoyé des images à la commission afin de donner des exemples de structures existantes.

Cette motion a été défendue en séance plénière et M^{me} Duarte Rizzolio vient répondre aux questions ou suggestions que cette commission pourraient émettre. Il n'est en tout cas pas question ici, comme le laissait entendre un élu de l'Union démocratique du centre en séance plénière, de fermer des rues pour y construire des équipements sportifs, même si certaines personnes ont par ailleurs trouvé cette motion parfaite. Il s'agit d'aménager des espaces ou des parcs de la Ville, où l'espace public est assez large pour accueillir ce type d'équipement. Cette motion est née bien avant le Forum des sports, durant lequel ils ont aussi discuté du sport en milieu urbain; les documents relatifs sont disponibles en ligne où apparaissent également le nom des experts qui ont réagi par rapport à cette motion.

Le président demande si M^{me} Duarte Rizzolio peut être plus précise dans ses informations.

M^{me} Duarte possède, par exemple, un extrait d'un catalogue qui montre l'aménagement d'une place à Bordeaux. Mais l'objet de cette motion n'est pas de choisir d'après un catalogue, mais bien de réfléchir à des aménagements spécifiques pour Genève, en dur. Le catalogue donne cependant des idées des différents aménagements possibles. Le département de M. Tornare a déjà planché sur le projet et un groupe de travail s'est créé, composé de personnes du sport et de l'école.

Le président a une question par rapport à la demande effective pour ce genre d'installations: des contacts ont-ils été pris avec différentes associations ou groupes de jeunes?

M^{me} Duarte Rizzolio répond que, à un moment, elle en avait discuté avec M. Tornare, mais ni elle ni M. Coste n'ont suivi les projets d'aménagement. Son amie, M^{me} X, lui a également envoyé une image qu'elle leur présente.

Une commissaire intervient. Elle s'est rendue à la journée organisée par M. Tornare et cette motion est effectivement ressortie; elle présente des idées toutes simples. Comme lors de l'audition, au sein de cette commission, des jeunes qui pratiquaient le skate et qui demandaient des choses toutes simples, peu coûteuses, comme des angles de mur, des trottoirs de rue. De prime abord, elle se dit donc favorable à cette motion.

Un commissaire aimerait revenir sur ce qu'il avait déjà dit en séance plénière, à savoir qu'il est tout à fait contre cette idée, pour la simple et bonne raison qu'il y a, à Genève, des quartiers chauds où la dégradation de ces articles de sport pourrait être très rapide. L'idée de base est par contre excellente, mais pourquoi ne pas investir les écoles ou les salles de gym, qui pourraient être ouvertes plus tard, sous la surveillance d'un responsable? Pourquoi les implanter à l'extérieur?

M^{me} Duarte Rizzolio rétorque que l'ouverture des écoles en dehors des horaires pourrait aussi engendrer des problèmes. En outre, les surveillants sont souvent non rémunérés.

Le commissaire dit ne pas craindre les déprédations à l'intérieur.

Une commissaire va dans le sens de son préopinant: un recensement a-t-il été fait sur ce qui existe déjà dans les parcs à Genève? Elle juge qu'il n'est pas évident de faire du sport en pleine ville et elle pencherait, elle aussi, pour des espaces fermés. Mais ne faudrait-il pas s'adresser au Service de l'aménagement urbain?

M^{me} Duarte Rizzolio répond qu'elle en fait partie. Dans le plan directeur, on peut voir une carte qui montre que tous les équipements sportifs sont en périphérie de la ville.

La commissaire demande ce qu'il en est du parc Bertrand.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que les pistes de santé ne sont pas entretenues, et qu'il y a un manque à ce niveau-là. De nombreux équipements ont été détruits dans les parcs à cause des normes de sécurité. Cette motion concerne des équipements pour tous les âges.

La commissaire dit que ce n'est pas évident d'installer des équipements spécifiques, sans une personne qui explique les exercices. Elle revient sur les parcs existants, où l'on est plus protégé de l'extérieur.

Le président demande alors si la motionnaire s'est renseignée au niveau des assurances.

M^{me} Duarte Rizzolio n'a pas de réponse.

Un commissaire déclare qu'il est totalement acquis à cette idée, mais qu'il souhaite faire des remarques préliminaires. Premièrement, les jeux évoqués ne concernent nullement les espaces fermés, la proposition est ici totalement diffé-

rente. Il existe des quartiers en ville un peu désavantagés, où les enfants souhaitent aller jouer une demi-heure avant le repas, le lieu ne doit donc pas être trop éloigné. En outre, les jeux proposés ne sont pas de ceux qui se dégradent facilement. Enfin, il souhaite émettre une réserve: il ne faudrait pas tendre à l'uniformité et choisir d'après un catalogue. D'autres types de jeux existent, comme les murs de grimpe et les minibaskets. Il serait judicieux d'adapter les jeux aux différents quartiers.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que c'est le but de cette motion: construire des équipements diversifiés, de concert avec les habitants, qui répondent à des besoins spécifiques.

Le commissaire déclare qu'il existe des murs de grimpe de 1,50 m, qui sont sans problèmes de sécurité. Il aime penser en fonction de la typologie, et ne pas faire quelque chose de trop standard.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que tous les jeux sont aux normes européennes, mais que, sur la proposition à voter au Conseil municipal, 30% du budget est investi par des entreprises sociales, aussi bien au niveau de la création.

Le commissaire a une dernière remarque. Il a pu observer que les jeux utilisés par les jeunes ne sont pas vilipendés. A partir du moment où l'on s'en sert, les jeux ne sont pas détruits. Les jeunes ont le souci de conserver leurs propres jeux.

Un commissaire déclare que la problématique évoquée ici est relativement large. Ces propositions se complètent, mais il existe différents types de sport d'extérieur. Le sport dit «de rue» engendre une problématique nouvelle, à laquelle il faudrait attacher un concept nouveau, pour ne pas risquer de tout homogénéiser. Il faut penser à l'aspect pratique du sport au niveau de l'aménagement. Une première mesure consisterait à ne pas faire de l'antisport de rue, comme sur la place de l'Octroi, clairement construite afin d'empêcher les skateboards.

M^{me} Duarte Rizzolio souhaiterait ajouter qu'elle a entendu la conférence de M. Aurelio Berardi, un historien du sport, citant Rousseau ou Amiel, qui déjà évoquaient l'exercice du sport comme partie intégrante de l'histoire de Genève. Elle a également contacté M^{me} Brunier, qui fait référence en matière d'aménagement, mais elle ne connaissait pas ce sujet.

Un commissaire dit partager les propos de son préopinant en ce qui concerne un concept global. Il faut aussi réinvestir les parcs publics, pas seulement pour les promeneurs, les joggeurs, mais les investir de manière créative. Par exemple, le bois de la Bâtie étant en travaux, l'occasion pourrait être saisie d'aménager ce parc. L'aménagement du territoire est une question importante.

M^{me} Duarte Rizzolio précise que cette motion ne concerne pas seulement les parcs, mais aussi les espaces publics, qui étaient bien plus utilisés à l'époque.

Une commissaire dit être tout à fait d'accord avec l'idée du sport dans la ville, mais en voyant les photos elle hésite, car elle pensait au sport comme il est exercé en Afrique. Ces photos la bloquent, l'équipement est trop important.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que ces images sont des exemples. La volonté est de proposer un équipement pour tous les âges.

Un commissaire aimerait juste attirer l'attention de la commission sur cette idée de proposer une activité physique qui concerne tous les âges. Une personne de 60 ou 80 ans ne fait que lancer un ballon ou sauter à droite et à gauche; alors combien de temps durerait cet équipement? Il pense que cette motion ne concerne que les jeunes en planche à roulettes.

M^{me} Duarte Rizzolio soutient que même ce genre d'équipement dure.

Le commissaire pense encore une fois que l'idée de base est parfaite, mais qu'il faut éviter de proposer du basket au troisième âge.

Une commissaire précise que l'on parle ici non pas de sport mais d'activité physique, elle voudrait savoir si M^{me} Duarte Rizzolio a contacté des associations de personnes âgées.

M^{me} Duarte Rizzolio répond par la négative.

Une autre commissaire dit s'inquiéter au sujet des assurances. Que se passe-t-il en cas d'accident? Qui est responsable?

M^{me} Duarte ne le sait pas.

Une commissaire souhaite pouvoir répondre à cela. Elle pense savoir que, si un enfant se blesse sur une aire de jeu, la commune n'est pas responsable, à moins que l'équipement ne soit pas aux normes. La personne doit pouvoir prouver que c'est la dangerosité de l'engin qui a conduit à l'accident, sinon c'est la responsabilité civile qui paye.

La commissaire dit qu'il incombe donc à la Ville de mettre des équipements totalement homologués. Elle a grandi dans une école où les équipements étaient très bons, mais ils ont gentiment été remplacés, car ils n'étaient plus aux normes. Quelle est donc la durée de vie d'un équipement, avant qu'il ne soit plus aux normes, qui elles, évoluent?

M^{me} Duarte Rizzolio précise que, il y a trente ans, il n'y avait pas de normes. Aujourd'hui, des normes européennes sont en vigueur.

Un commissaire dit pratiquer l'alpinisme. Les accidents n'interviennent jamais sur les structures, mais toujours sur le terrain. Pour revenir aux propos d'un autre commissaire, il ne faut pas confondre les sports sociaux, qui ont besoin

d'une aire spécifique et ne peuvent se pratiquer dans la rue, qui nécessitent un encadrement particulier, avec la proposition qui est faite. Il aimerait connaître les possibilités de diversité du projet.

M^{me} Duarte Rizzolio répond qu'il n'y pas de limites, les équipements dépendront de l'espace environnant. On ne construira pas la même chose à côté d'un hôpital ou dans un parc.

Le commissaire dit que, dans certains endroits, comme au Bout-du-Monde, la Ville a mis des plaquettes qui expliquent les exercices.

M^{me} Duarte Rizzolio répond que, sur chaque type de jeu, il y aura une cote en couleur avec des indications.

Une commissaire a plutôt des remarques par rapport aux aînés et fait référence à son expérience personnelle, il y a des personnes âgées qui sont très sportives. L'image communiquée par M^{me} X l'a beaucoup séduite. Elle se demande si l'on ne devrait pas entendre M. Voirol.

Une commissaire a une remarque d'ordre général. Tout ce qui concerne le sport en Ville de Genève est le parent pauvre. En outre, elle pense qu'il ne faut pas opposer les salles de gym des écoles aux petits aménagements proposés par la motion, les deux sont complémentaires. Se sont-ils renseignés pour savoir, toute proportion gardée, quelle est la part du budget qui va au sport dans d'autres villes?

Une autre commissaire trouverait bien l'installation de parcours qui incitent le tout public au sport, comme les parcours Vita. Cela manque en ville de Genève. Il faudrait trouver un lien entre le cheminement des piétons et des petits aménagements qui stimulent.

Un autre commissaire rejoint les propos de la préopinante: en lieu et place de cette motion, pourquoi ne pas réhabiliter tous les parcours Vita, dont certains pourraient mener au centre? Par exemple, lors des travaux du bord du lac, pourquoi ne pas faire, sur la rampe depuis Vézenaz, un circuit dans le style Vita.

Le président précise que Vézenaz n'est plus sur le territoire de la Ville.

M^{me} Duarte Rizzolio insiste sur le fait que cette problématique sera prise en compte lors de l'aménagement.

Une commissaire déclare qu'il existe des possibilités de louer les salles de gym en dehors des horaires. Une unité existe au Département de l'instruction publique, mais les horaires manquent de flexibilité.

Le président déclare qu'il connaît huit ou dix écoles où l'on peut pratiquer le basket.

Un commissaire dit avoir demandé à M. Tornare et à M. Voirol si l'école de Champel pouvait ouvrir pour des leçons de djudjitsu. La réponse avait été négative; seuls les Pâquis pouvaient ouvrir leurs écoles pour le sport en dehors des horaires.

Le président annonce que M. Tornare sera auditionné dans deux semaines.

Un commissaire déclare que l'on compare souvent l'immense différence entre le département des sports et celui de la culture mais que, bien souvent, les personnes qui œuvrent pour le sport sont bénévoles.

Le président lance alors la discussion concernant cette motion et précise que, M. Tornare venant dans deux semaines, il pensait mettre cette motion à l'ordre du jour de ce jour-là.

Une commissaire se dit prête à voter lors de cette séance, car cette motion est pleine de bon sens. Les parcs se prêtent bien à cet aménagement, les équipements ne sont pas coûteux, ils sont accessibles à toutes les catégories d'âge et pas seulement pour les enfants.

Un commissaire insiste quant à lui pour auditionner M^{me} Irminger, du Service des écoles, M^{me} Widmer et M. Voirol. Ils avaient en effet laissé entendre qu'une collaboration plus soutenue avec le Service des sports serait souhaitable. Ne pourrait-on pas entendre également une personne de l'aménagement urbain?

Le président propose M^{me} Giraud.

Un commissaire trouve cette proposition généreuse et il souhaite aller dans son sens. Mais, concrètement, il ne trouve rien dans le plan financier d'investissement qui ait trait à l'aménagement sportif de rue. Il y a là un problème et une contradiction.

Un autre commissaire a une petite question par rapport aux besoins des associations d'aînés; y aurait-il vraiment un intérêt de leur part? Il n'est pas convaincu que les aînés soient intéressés par ce type d'infrastructure. Quant aux jeunes, ils arrivent toujours à leurs fins avec ce qu'ils ont dans la rue.

Une commissaire aimerait savoir si la motion pourrait couvrir une ouverture plus large, en étendant, par exemple, l'idée aux piscines, aux cours d'aquagym, qui demeurent chers pour les jeunes ayant peu de moyens.

Une autre commissaire trouve cette idée très intéressante, mais insiste sur le fait que la motion ne couvre pas cela. Il s'agit vraiment d'investir les espaces extérieurs.

Une commissaire n'a pas les mêmes préoccupations que son collègue concernant les aînés; elle certifie que l'intérêt des aînés pour le sport est grand. Avant

d'entrer dans un établissement médico-social, beaucoup sont encore très actifs, et elle est certaine qu'ils vont amortir les équipements.

Le président déclare que, étant donné le nombre de propositions d'auditions évoquées, il est préférable de remettre le vote. Il craint, cependant, de ne pas pouvoir réunir l'organisation de M. Tornare et des personnes citées en même temps.

La commission est d'accord avec ce procédé. Lors d'une séance ultérieure, celle-ci jugera utile d'auditionner uniquement M. Tornare et ses services.

Séance du 19 avril 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, codirectrice du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

En préambule, M. Tornare souhaite remercier les auteurs de la motion. Depuis trois ans, lorsqu'il a repris le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, il a remarqué du bon comme du mauvais, par exemple des matériaux non recyclables ou conçus par des enfants, ce qui n'est pas acceptable.

Il explique qu'il faut faire attention lorsque l'on met en place des installations, qu'il faut un encadrement et un entretien. Il faut aussi choisir un lieu stratégique. En conclusion de leurs réflexions, ils peuvent leur présenter, ce soir, un projet qui découle d'une réflexion commune.

M. Voirol commence la présentation en rappelant les objets du projet proxisports. Le premier était de favoriser la proximité d'une activité physique pour tout âge et tout sexe. Le second était de valoriser la mise à disposition d'aménagements répondant aux nouveaux besoins en matière d'activité physique, et le dernier de profiter du développement des sports urbains pour créer une activité sociale. Un des buts du projet est de lutter contre la sédentarité. Ils arrivent à proposer trois types d'aménagement, dont le premier est un golf urbain, un mélange de golf et de minigolf en pleine ville, avec les cannes et des balles qui ne feront pas de dégâts. Le principe, qui existe à Fribourg et à Morges, est de bouger et de découvrir un certain nombre de lieux.

Un parcours au centre-ville qui partirait du parc des Bastions, jusqu'à la promenade des Lavandières (vers le Bâtiment des Forces-Motrices) est prévu. Le principe est d'amener la balle le plus proche de certaines installations. C'est un projet qui intéresse très fortement Genève Tourisme.

M. Tornare souligne que cela a beaucoup de succès, car c'est ludique et intéressant.

M. Voirol continue en disant que l'on ne peut pas aller de l'avant sans l'aide d'autres services. Le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service de la sécurité et de l'espace publics les soutiennent. Deux types de budget sont prévus: un budget d'investissement de 25 000 francs et un budget de fonctionnement de 115 000 francs. Il faudra du personnel temporaire pour la période saisonnière à raison de trois personnes.

M. Tornare explique que, sur les 115 000 francs, ils essayeront de trouver des sponsors et du mécénat.

M. Voirol poursuit en expliquant le deuxième aménagement: le fitness inter-générationnel en plein air, approuvé par des thérapeutes et des médecins reconnus. Trois emplacements ont été définis: le parc Bertrand, le parc des Eaux-Vives et le parc des Franchises. Ils sont répartis entre les rives gauche et droite. Le budget d'investissement est de 180 000 francs par emplacement, et celui de fonctionnement de 5500 francs.

M. Tornare explique que le projet peut intéresser des sponsors qui ont comme but de promouvoir le mouvement et le sport.

M. Voirol termine en expliquant que le troisième concept est celui des arènes multisports fixes et mobiles. L'emplacement possible pour l'instant serait la voie couverte des CFF à Saint-Jean pour l'arène fixe. L'arène mobile, elle, serait utilisée lors des événements ponctuels. Le budget d'investissement atteint les 195 000 francs et le budget de fonctionnement 116 500 francs.

M^{me} Bachman précise qu'il s'agit d'un avant-projet à modifier et à améliorer selon les idées de la commission. Dans ce type d'installation, il y a beaucoup plus d'options que celles présentées, mais les critères étaient une activité sportive ouverte à tout le monde, la promotion des sports urbains sans conditions horaires et la contribution à l'échange social.

Une commissaire s'étonne que la plaine de Plainpalais n'ait pas été citée dans le projet.

M. Tornare répond que la plaine est en train d'être entièrement refaite, avec un nouveau skate-park et une nouvelle place de jeux. Il faut arrêter de la surcharger, de même que d'autres places, comme le Jardin anglais ou le parc des Bastions.

Un commissaire demande, en ce qui concerne le golf urbain, en cas de perte de balle, si les participants doivent revenir au point de départ.

M. Voirol dit que, dans tous les cas, les gens retournent à la case départ à la fin du trajet. Ce sont de petites distances, mais il n'est pas impossible d'imaginer de partir avec deux balles.

Le commissaire poursuit et demande, en cas de crise cardiaque d'un utilisateur par exemple, qui prendrait en charge l'incident.

M. Tornare répond qu'il s'agira de l'assurance privée de la personne.

Le commissaire demande la raison du choix du parc des Eaux-Vives, et non de celui du bois de la Bâtie.

M. Tornare répond que le bois de la Bâtie a d'autres exigences de par son statut de forêt, mais ils ont des projets pour l'aménagement du bois.

Un commissaire demande comment ils ont envisagé les effets des nuisances sonores pour les arènes. Pendant la nuit, il s'agit de se reposer et il demande donc quel sera le rythme journalier.

M. Voirol explique que les arènes peuvent être fermées à une certaine heure mais, en effet, cela n'empêchera pas celui qui veut l'escalader d'y entrer.

Un autre commissaire demande pourquoi trois sites ont été choisis et pas quatre.

M. Tornare répond que, s'ils trouvent un financement privé, ils ajouteront des sites. Il donne l'exemple du réaménagement du parc des Franchises où la communauté iranienne s'est engagée à payer une partie du financement.

M. Voirol ajoute que, sur la rive droite, il y a plus d'installations que sur la rive gauche.

Une commissaire remarque que, sur la rive droite, il y a deux installations prévues, alors que dans des lieux où il y aurait besoin d'infrastructures comme aux Cropettes, à Beaulieu ou à Geisendorf, où il y a beaucoup de jeunes, il n'y a rien de prévu.

M. Tornare répond qu'on peut le prévoir.

M^{me} Bachman dit que c'est un point important. Les arènes mobiles seraient parfaites pour les demandes ponctuelles d'animation dans un quartier, avec une équipe d'animation socioculturelle, qui attirerait plutôt les adolescents que les enfants.

Une commissaire dit trouver intéressant les avant-projets. Elle aimerait intervenir sur le fitness intergénérationnel en plein air. Elle est d'avis que les équipements ne vont pas seulement intéresser le troisième âge, mais aussi les personnes dès 50 ans. Cette frange de la population va être intéressée à participer. Si on élargit la population susceptible d'être intéressée, il faudra un petit encadrement au niveau des panneaux.

M. Tornare répond qu'il y a ceux ou celles qui se serviront des installations pour passer un bon moment. On peut envisager un entraînement en donnant des rendez-vous, par exemple. Ils ont vu cela en Asie, quelques moniteurs sur une

estrade qui mettent de la musique et commencent à faire quelques mouvements pour lancer l'entraînement.

Un commissaire dit que, en ce qui concerne le golf, dans les cas qui existent déjà, cela marche très bien. Quant au fitness, il demande s'il y a un travail qui a été fait avec la Cité Seniors par exemple.

M. Tornare répond que cela fait trois ans qu'ils essayent de travailler entre services et de discuter ensemble.

Une commissaire demande si le parcours du golf urbain suit le plan piétons.

M. Voirol répond que ce n'est pas garanti, l'idée serait de faire un parcours intéressant au niveau touristique aussi. En ce qui concerne le budget, il déclare que tous les chiffres ont été axés sur ce qui existe ailleurs, et ce sera évolutif en fonction des décisions finales.

La commissaire dit qu'en Espagne aussi il y a beaucoup de personnes qui se réunissent, même sans moniteurs, sur des installations ludiques pour faire du sport ensemble.

Un commissaire demande s'ils ont une idée sur une caution possible concernant le golf.

M. Voirol dit qu'ils ont pensé à la pièce d'identité.

Un autre commissaire souhaite les féliciter pour le projet. Il a cependant un petit peu de peine à imaginer le projet du golf. Il pense qu'il serait préférable de l'installer dans un parc pour le démocratiser.

M. Voirol dit que cela ne sera qu'après une période de test que cela sera concrétisé. A Fribourg, en tout cas, du mois d'avril au mois de décembre, le golf fonctionne.

Un commissaire demande si M. Tornare ne pense pas qu'il y aura des problèmes avec les Verts, car il semble, selon les plans et les photos, que quelques arbres vont devoir être abattus pour laisser la place aux installations.

M. Voirol dit que c'est un avant-projet pour montrer où pourrait se positionner un aménagement, mais ils ne vont rien couper.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le président remercie le magistrat et ses services qui prennent congé de la commission.

Discussion générale

Après avoir demandé si la commission souhaitait procéder à des auditions supplémentaires, le président ouvre la discussion sur la motion M-796.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe est satisfait des propositions du magistrat. Il propose donc le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit que son groupe votera également la motion.

Un commissaire des Verts affirme que son groupe est intéressé par ce projet. Le golf est plus proche du tourisme et le fitness est plus dans l'idée qu'ils avaient des installations. Ils sont favorables au vote.

Une commissaire d'A gauche toute! dit qu'ils voteront pour la motion, cependant ils auraient vu plus petit mais mieux réparti, pour que ce soit un peu plus accessible à tous.

Le second commissaire d'A gauche toute! complète en disant qu'il y a des tas de petits équipements pas compliqués à installer un peu partout. Il trouve dommage que les structures soient éparses. La motion est bonne, la rétroaction moins.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe votera pour la motion. Il faut commencer par un projet et voir ce que cela donnera.

Le commissaire des Verts dit qu'il y a une confusion entre la motion et le projet. Ce n'est pas un chèque en blanc pour réaliser ces installations que la commission vote. Il souligne que le sport le plus simple est la course et l'idée de mettre des panneaux chronologiques, une sorte de parcours pour la course, serait également facile à réaliser.

Une autre commissaire socialiste insiste sur le fait que l'on vote la motion et non pas le projet. La motion demande une installation dans chaque quartier, mais le projet est une première partie de la réponse à la motion.

La commissaire démocrate-chrétienne abonde dans ce sens, elle souligne également que la commission ne donne pas carte blanche.

Le commissaire radical votera également la motion.

Au nom du groupe libéral, le président dit qu'il votera cette motion qui est une déclaration d'intention avec une partie de la réponse. Ce sont trois projets et la commission a le droit de se prononcer sur tous. Il y aura bientôt un nouveau magistrat, donc ce sont des projets qui sont en attente.

Vote

Mise aux voix, la motion M-796 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission, soit 14 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC).